

Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Jarret
Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Procès-Verbal, séance du 17 décembre 2020

Date de la convocation : 11 décembre 2020
 Date d'affichage de la convocation : 14 décembre 2020
 Lieu et horaire de la séance : Salle du Conseil Mairie à 18h00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**
 Nombre de conseillers présents : **10**
 Nombre de conseillers votants : **10**

Maire : **M. Ange Mur**
 Secrétaire de séance : **M. Francis Dias.**

Etaient présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, PETERLE Yannick, OTT Jeremy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Excusés : JOANNY Laurent (donne procuration à Monsieur Raymond CARRERE).

Ordre du Jour :

A°) DELIBERATIONS :

-1 : Choix contrat d'entretien pompes à chaleur salle des fêtes.	2020-DE-043
-2 : Prise de motion pour le réseau DGFIP 65.	2020-DE-044
-3 : DM n°2.	2020-DE-045
-4 : Reconstruction du centre de secours, nouveaux paramètres.	2020-DE-046
-5 : Demandes de subventions au titre du :	
-FAR 2021.	2020-DE-047
-AGGLO 2021.	2020-DE-048
- REGION 2021.	2020-DE-049

B°) QUESTIONS -INFORMATIONS DIVERSES-

-B1- Avancée des travaux-compte rendu des commissions-infos diverses-futurs projets.

Accord SIMAJE future CLECT.
 Eau-assainissement
 Adressage proposition de la poste.
 La fibre, implantation armoires + enfouissements.
 Mesures pour la qualité des sols
 Symat info, élan city
 Demandes de subventions

- B2-Divers :

.....

N°01- Choix contrat d'entretien pompes à chaleur salle des fêtes N°043.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation du nouveau chauffage par pompe à chaleur et plafonnier air pulsé (froid-chaud) est terminé, sur la salle des fêtes. Il indique l'obligation pour notre collectivité de souscription d'un contrat de maintenance sur ce type d'unité (pompe à chaleur).

La meilleure offre au niveau tarif et prestations est celle présentée par la société SARRAT, société qui a mis en œuvre l'installation.

Lecture est faite du contrat d'entretien technique climatisation présenté par la Société SARRAT, et un débat a lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, valide cette proposition de contrat d'entretien technique et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

N°02- Prise de motion contre le nouveau réseau DGFIP65 : Délibération n°044 :

Monsieur le Maire fait état du plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes-Pyrénées présenté par le Directeur de la DGFIP à l'Agglomération lors d'un CA. Il donne copie du courrier syndical adressé aux Communes (copie jointe à cette délibération) et fait lecture de la motion prise par le Conseil Départemental lors de sa session du 04/12/2020 (copie jointe à cette délibération).

Un débat s'instaure ou l'unanimité se fait de prendre la même motion que le Conseil Départemental en y incluant :

-S'oppose à la fermeture... **et notamment celle de Lourdes.**

N°03 DM n°2 : Délibération n°045.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-5.00	
613	Locations	10.00	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-5.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-5.00
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations		5.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, après débat et à l'unanimité des membres :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

-Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

N°04 Reconstruction du centre de Secours : Délibération n°046.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 05 novembre 2020, 2020-DE-042, sur ce même sujet. Des nouvelles données étant intervenus il convient de redélibérer pour annuler la délibération 2020-DE-042 et la remplacer par la suivante.

Monsieur le Maire indique que c'est le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Hautes-Pyrénées qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Lourdes ; projet primordial pour la sécurité des 42 communes desservies en premier appel.

Dans le cadre de la finalisation du plan de financement de ce projet, il est nécessaire de valider les modalités de répartition financière entre le SDIS et les 42 communes desservies.

Présentation du projet

Le Centre d'incendie et de secours (CIS) de Lourdes est situé au cœur de ville, au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier construit en 1970 qui aujourd'hui, au regard de l'évolution des effectifs, des moyens matériels et de l'organisation du travail, ne dispose plus d'espaces suffisants pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers,

En dépit de l'entretien régulièrement effectué par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes et les bâtiments sont très dégradés.

Par ailleurs, la caserne actuelle est répertoriée en zone sismique moyenne depuis le 1er mai 2011, et n'a pas été conçue suivant des règles techniques permettant d'éviter sa ruine en cas d'aléa majeur.

La réglementation classe les CIS dans la catégorie des structures stratégiques indispensables à la gestion de crise, or ce bâtiment est vulnérable, analyse partagée par la Mission d'évaluation périodique conduite par l'inspection de la Sécurité civile en 2019 et rappelée dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) validé par Monsieur le Préfet en juillet 2020.

Le nouvel équipement sera situé dans le quartier d'Anclades, sur un terrain d'une superficie de 12 514 m², dont 8 000 m² sont mis à disposition à titre gracieux, par la ville de Lourdes au SDIS.

Le SDIS réalisera le projet en tant que maître d'ouvrage et s'engage à fournir à l'ensemble des communes desservies les éléments techniques du projet (plan, esquisse du projet...). La mission de maîtrise d'œuvre sera lancée dans le courant de l'année 2021.

L'ensemble des communes seront associées à l'avancement de cette opération.

Périmètre des travaux

Le montant global du projet est évalué à 3 460 000€ HT.

Ce coût estimatif proposé par le SDIS inclut le coût estimatif des travaux de construction et de VRD, les honoraires estimés de maîtrise d'œuvre, OPC, CT, SPS (...).

Plan de financement

Ce projet est financé dans le cadre du plan de relance de la ville de Lourdes et à ce titre, le SDIS peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le plan de financement de l'enveloppe de 3 460 000 € HT est le suivant :

Etat : 1 700 000.00 (49.13%) DSIL plan de relance de Lourdes

Conseil Départemental 65 : 605 500.00 (17.50%)

SDIS : 692 000.00 (20.00%)

Communes desservies en premier appel : 462 500.00 (13.37%).

Il est proposé que la part restant à financer par les 42 communes desservies en premier appel soit répartie au prorata de leur population (prise en compte de la population DGF 2019).

Le tableau de répartition entre les communes est annexé à la présente délibération.

Après débat et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

-1°) adoptent le rapport présenté,

-2°) approuvent le plan de financement tel qu'il est proposé et notamment la participation de notre commune de JARRET, d'un montant de six mille deux cent soixante-dix-neuf euros (6279€).

-3°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

N°5 Demandes de subventions (FAR, AGGLO, REGION...) :

Un tableau récapitulatif des divers travaux prévues sur 2021 est distribué et expliqué. C'est à partir de ce tableau que les dossiers de demande d'aides seront effectués.

A°) Construction local WC-Handicapés + fin bardage					
Désignation	Coût total HT 35340.00	Aide FAR	Aide Région	Aide Agglo	Reste à charge
Murs + toiture	7045.00	38% 13429.00	16% 5654.40	16% 5654.40	
Bardage complet	8658.00				
Electricité	2287.00				
Sanitaire	17350.00				
S/TOTAL 1	35340	13429.00	5654.40	5654.40	10602.20
B°) SALLE DES FÊTES TOIT-PEINTURE-CARELAGE					
Désignation	Coût total HT 40000.00	Aide FAR	Aide Région	Aide Agglo	Reste à charge
Toiture	23172.60	38% 14314.00	42% 15822.0		
Carrelage	7398.00				
Peinture salle	7098.85				
Porte WC	2330.55				
S/TOTAL 2	40000.00	14314.00	15822.00	0.00	9864.00
C°) AMENAGEMENT EAUX PLUVIALES					
Désignation	Coût total HT 10789.00	Aide Police	Abadie	Aide Agglo	Reste à charge
Traversée route		50% 6146.45	? 5127.00		
S/TOTAL 3	10789.00	6146.45	5127.00	0.00	+ 484.45
BILAN S/TOTAL	86129.00	33889.45	26603.40	5654.40	19981.75
SDISS	6279.00 Possible payable prêt taux 0 sur 5 ans soit 1256.00				1256.00
TOTAL					
Enfouissement AYNE	16250.00				Payable en 2022
SYMAT	8622.00				Payable en 2022
BILAN GENERAL					1886.25

B°) Questions et informations diverses :

B1 : Avancée des travaux et compte rendu des commissions.

-Accord SIMAJE future CLECT :

-La commune de Loubajac qui ne possédait pas assez de fiscalité professionnelle en 2005 au moment du transfert de la compétence scolaire reverse depuis à l'intercommunalité (ex CCPL puis TLP) la somme de 28213€.

Afin de gommer cette attribution de compensation négative de la commune de Loubajac, il convient que la CA TLP procède à une révision libre des attributions de compensation (accord préalable des Communes concernées) en augmentant l'attribution de compensation de Loubajac et en diminuant d'autant celles des autres communes au prorata de la population DGF suivant un tableau annexé à cette décision, sans que cela modifie le montant total des attributions de compensation votées dans le cadre du transfert de charges, à savoir 7256085€.

Il est précisé que conformément au pacte financier conclu entre les 23 communes du SIMAJE, les contributions appelées par le SIMAJE seront égales aux nouvelles attributions de compensation nettes versées par la CATLP, ceci afin de garantir la neutralité budgétaire sur les budgets communaux.

-Eau-Assainissement :

Sur 2021 il n'y aura encore aucune modification au niveau tarifaire , sauf pour le forfait branchement assainissement de 4500€ qui disparaît pour laisser place à une tarification de 10€ le m² de la construction. Les comptes rendus complets de l'Agglo sur ce sujet sont à disposition à la Mairie (chaque conseiller a reçue copie de ces comptes rendus).

-Adressage, proposition poste :

La poste se propose de revoir l'ensemble des adresses (N° et nom des rues) sur l'ensemble de la Commune intégrant les nouveaux lotissements et voiries. Une proposition chiffrée doit être établie.

-Fibre, implantation nouvelles armoires, enfouissement :

Orange est en train d'établir le tracé et la nécessaire implantation de nouvelles armoires, cela s'effectue en lien avec la Mairie, il est également étudié l'enfouissement de l'éclairage et alimentation domestique.

-Mesures qualité des sols :

La Mairie est prévenue du démarrage de la 6^{ème} année de mesures de la qualité des sols. Sur notre Commune cela s'effectue sur la zone du hameau de LERET. La documentation et cartographie sont disponibles en Mairie.

Symat info-Elan City :

Sur l'année 2021 pas de changement de tarification sur la collecte des ordures ménagères la taxe incitative ne rentrant en vigueur que sur l'année 2022, l'année 2021 verra la fin de l'installation des points de collecte sur le bas de LOUZOURM et sur AYNE.

Deux rencontres d'information au public sont prévues le lundi 25 janvier de 14H à 19H à la salle des fêtes de Jarret et le mardi 26 janvier 2021 de 14H à 19H salle des fêtes de JARRET.

Une explication du système Elan City est effectuée en Conseil (la commune de ADE possède déjà ce système et en est satisfaite), un essai doit être demandé avant décision.

Demandes de subventions :

Le Conseil est informé d'une demande de subvention à la demande de M ZERBINI en faveur des boutons d'or de LUGAGNAN (100€).

Le cercle patriotique du Pays de Lourdes, nouveau collectif réunissant divers groupes (souvenir français...) à l'initiative du Colonel Daniel LAVIGNE (50€). C'est une initiative qui est saluée par le Conseil.

Un avis favorable est recueilli de la part du Conseil à valider lors de l'élaboration du budget et envoyer un courrier pour avertir les intéressés.

B2-DIVERS :

Il est rappelé la date du prochain conseil le jeudi 07 janvier 2021 l'heure restant à fixer.

Le marché rural se tient bien au rythme du premier dimanche de chaque mois, à noter une légère progression tant au niveau de la fréquentation que de la qualité des stands.

Le calendrier de la Commune qui sera offert à tous les foyers de la Commune est présenté.

La séance se clôture à 19H30.

REGISTRE DES DELIBERATIONS :

Procès-verbal, séance du jeudi 17 décembre 2020 à 18H00 à la Mairie.

-Nombre de conseillers municipaux en exercice :	11
-Nombre de conseillers présents :	10
-Nombre de conseillers absents ayant donné procuration	1

Liste des points ayant été soumis au vote de l'assemblée, délibérations :

-1 : Choix contrat d'entretien pompes à chaleur salle des fêtes.	2020-DE-043
-2 : Prise de motion pour le réseau DGFIP 65.	2020-DE-044
-3 : DM n°2.	2020-DE-045
-4 : Reconstruction du centre de secours, nouveaux paramètres.	2020-DE-046
-8 : Demandes de subventions au titre de :	
-FAR 2021.	2020-DE-047
-AGGLO 2021.	2020-DE-048
- REGION 2021.	2020-DE-049

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du N°2020-DE-043 à 2020-DE-049